

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Government Services Canada

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions - TPSGC

11 Laurier St. / 11, rue Laurier Place du Portage, Phase III Core 0B2 / Noyau 0B2 Gatineau, Québec K1A 0S5 Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Defence Communications Division. (QD) 11 Laurier St./11, rue Laurier Place du Portage, Phase III, 8C2 Gatineau, Québec K1A 0S5

Title - Sujet POSTES RADIO PORTATIFS I	BIDIRECTIONN			
Solicitation No N° de l'invitation		Amendment No N° modif.		
47419-177720/A		002		
Client Reference No N° de réfe	érence du client	Date	!	
1000327720		2016	2016-04-22	
GETS Reference No N° de réfe	érence de SEAG	•		
PW-\$\$QD-033-25793				
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - FMS	No./N	۱° ۷	ME
033qd.47419-177720				
lan la 7016-05-10				
F.O.B F.A.B. Plant-Usine: Destination:				
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:			Buyer Id - Id de l'acheteur	
Shirwa, Marian		033qd		
Telephone No N° de téléphone		FAX No N° de FAX		
(819) 420-1772 ()		() -		
Destination - of Goods, Service Destination - des biens, service				

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée

Vendor/Firm Name and Address	
Raison sociale et adresse du fournisseur/de	e l'entrepreneur
Telephone No N° de téléphone	
Facsimile No N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign	on behalf of Vendor/Firm
(type or print)	
Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/	
de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractè	eres d'imprimerie)
Signature	Date

Delivery Offered - Livraison proposée



Cette modification numéro 002 a pour but de changer la demande de soumissions comme suit:

- 1) Prolonger la date de clôture des soumissions,
- 2) Modifier le courriel de l'autorité contractante, et
- 3) Modifier la section 3.1.12 de l'énoncé des besoins.
- 1. Prolonger la date de clôture des soumissions:

Supprimer: 2016-05-02 **Insérer:** 2016-05-10

2. Modifier le courriel de l'autorité contractante:

Dans l'article 6.5 Autorités,

Supprimer:

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Marian Shirwa

Spécialiste de l'approvissionnement

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Direction générale des approvisionnements

Direction de l'acquisition des systèmes de munitions et des systèmes électroniques et tactiques

Place du Portage, Phase III

11 rue Laurier

Gatineau (Québec)

K1A OSK

Téléphone: 819-420-1772

Courriel: marian.shirwa@tpsgc.pwgsc.gc.ca

Insérer:

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Marian Shirwa

Spécialiste de l'approvisionnement

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Direction générale des approvisionnements

Direction de l'acquisition des systèmes de munitions et des systèmes électroniques et tactiques

Place du Portage, Phase III

11 rue Laurier

Gatineau (Québec)

K1A OSK

Téléphone: 819-420-1772

Courriel: marian.shirwa@tpsgc-pwgsc.gc.ca

3. Modifier la section 3.1.12 de l'énoncé des besoins:

Supprimer: Annexe A, Énoncé des besoins

Insérer: Annexe A, Énoncé des besoins modifié 2016-04-21

Tous les autres modalités et conditions restent les mêmes

ANNEXE A

ÉNONCÉ DES BESOINS

POSTES RADIO PORTATIFS BIDIRECTIONNELS ET ACCESSOIRES

AGENCE DES SERVICES FRONTALIERS DU CANADA (ASFC)

TABLE DES MATIÈRES

1. IN	FRODUCTION	3
1.1	Contexte Objectif	3
2. BE	SOIN	3
	ÉCIFICATIONS DE RENDEMENT OBLIGATOIRES	
3.1	NIC 1 – Postes radio portatifs	4
3.2	ACCESSOIRES	5
3.2.1	SNIC 1.1 – ANTENNE	
3.2.2	SNIC 1.2 – BATTERIE	5
3.2.3	SNIC 1.3 – HAUT-PARLEUR-MICROPHONE	6
3.2.4	SNIC 1.4 – CHARGEUR DE BATTERIE DE BUREAU POUR POSTE RADIO PORTATIF	6
3.2.5	SNIC 1.5 – ÉTUI DE CUIR SOLIDE ET BOUCLE DE CEINTURE	7
3.3	NIC 2 – LOGICIEL ET CÂBLE DE PROGRAMMATION	7

Glossaire:

ada
nelle

1. INTRODUCTION

1.1 Contexte

1.1.1 L'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) a installé le système d'alarme et de sécurité personnelle (SASP) à plus de 130 sites au Canada, y compris dans des postes frontaliers terrestres et certains aéroports. Le SASP fournit aux agents de l'ASFC les radiocommunications nécessaires dans le cadre de leurs opérations quotidiennes, en plus d'une alarme d'urgence manuelle et instantanée.

1.2 Objectif

- 1.2.1 L'entrepreneur doit fournir des postes radio portatifs bidirectionnels et des accessoires tels que définis au tableau ci-dessous et qui doivent être compatibles avec le SASP et ses équipements qui sont actuellement utilisés par l'ASFC.
- 1.2.2 L'équipement du SASP existant comprend les postes radio bidirectionnels (équipement du SASP) et les décodeurs d'alarme existants.
- 1.2.3 L'entrepreneur doit adapter le micrologiciel des postes radio de manière à obtenir une interopérabilité complète avec le SASP de l'ASFC, telle que définie dans l'appendice A1.

2. BESOIN

Article	Description	Quantité ferme	Quantités facultatives
NIC 1	Émetteur-récepteur autoporteur à sécurité intrinsèque composé d'un émetteur, d'un récepteur, d'un microphone intégré, d'un haut-parleur, d'un affichage à cristaux liquides et d'un clavier de double tonalité multifréquence	500	3000
Remarque : L'entrepreneur doit fournir les articles suivants (SNIC 1.1 – SNIC 1.5) avec chaque NIC 1.			
SNIC 1.1	Antenne souple, courte, épaisse (amovible) et précoupée en vue d'une exploitation dans la fréquence centrale de 420 MHz	500	3000
SNIC 1.2	Batterie rechargeable à sécurité intrinsèque	1000	6000
SNIC 1.3	Haut-parleur-microphone éloigné à sécurité intrinsèque muni d'une prise de 2,5 mm destinée à un écouteur et d'un réglage du volume	500	3000
SNIC 1.4	Chargeur de batterie de bureau unitaire et source d'alimentation de 115 V c.a.	500	3000
SNIC 1,5	Étui de transport en cuir noir solide et boucle de ceinture pivotante (petite broche en D)	500	3000
NIC 2	Trousse de câbles d'interface (USB 2.0 série) compatible avec Windows et logiciel de programmation	5	S.O.

3. SPÉCIFICATIONS DE RENDEMENT OBLIGATOIRES

L'entrepreneur doit respecter ou dépasser les spécifications suivantes :

3.1 NIC 1 – Postes radio portatifs

- 3.1.1 Les postes radio doivent fonctionner sur une gamme de fréquences de 400 à 470 MHz.
- 3.1.2 Ils doivent utiliser une modulation en fréquence (FM) analogique et être entièrement compatibles avec les postes radio bidirectionnels FM existants qui sont en usage à l'ASFC.
- 3.1.3 Les postes radio doivent être à sécurité intrinsèque (IS) et certifiés IS soit par l'Association canadienne de normalisation (CSA), soit par l'Underwriters Laboratory (UL), au moins selon la classe 1 et la division 2 [groupes C, D,T3C], certification figurant sur chaque radio, ou la preuve de cette certification doit être fournie au moment de la présentation de la soumission.
- 3.1.4 Les postes radio doivent être conformes aux normes MIL-STD-810C, D, E et F en ce qui a trait à la température, aux chocs, à l'humidité, à la poussière et aux vibrations, ce qui doit figurer sur chaque radio, ou la preuve de cette conformité doit être fournie au moment de la présentation de la soumission.
- 3.1.5 Les postes radio doivent avoir un indice de protection (IP) international contre la poussière et l'eau de 54, ce qui doit figurer sur chaque radio, ou la preuve de cette conformité doit être fournie au moment de la présentation de la soumission.
- 3.1.6 Les postes radio doivent avoir aux moins 350 canaux programmables (exigence minimum).
- 3.1.7 Les postes radio doivent pouvoir être programmés par connecteur d'interface sur le côté, sans exiger le démontage de l'appareil.
- 3.1.8 Les postes radio doivent être entièrement programmables au moyen d'un logiciel fonctionnant sous Windows (Windows 7^{MC}) par l'entremise d'un port série USB 2.0.
- 3.1.9 Les postes radio doivent être dotés d'un bouton programmable clairement identifié (d'une couleur autre que le noir) qui sert de bouton d'urgence pour déclencher un signal d'alarme instantanée.
- 3.1.10 Les postes radio doivent être dotés d'au moins un (1) bouton programmable (en plus du bouton d'urgence) pour verrouiller et déverrouiller le clavier.
- 3.1.11 Les postes radio doivent faire l'objet d'une homologation d'Industrie Canada en vue d'une utilisation au Canada. Le numéro d'homologation de type doit être clairement indiqué dans la soumission. L'homologation d'Industrie Canada doit être déjà en place et être fournie au moment de la présentation de la soumission.
- 3.1.12 Les dimensions des postes de radio avec batterie rechargeable en place mais sans l'antenne ne doivent pas dépasser 62 mm de largeur x 150 mm de hauteur x 50 mm de profondeur.
- 3.1.13 L'affichage des postes radio doit permettre de programmer une inscription alphanumérique pour chaque canal afin d'indiquer le numéro de canal et au moins huit (8) caractères en plus de ce numéro.

- 3.1.14 L'affichage doit comprendre un indicateur de niveau de charge de la pile pour aider l'utilisateur à prévoir que la pile devra être rechargée bientôt.
- 3.1.15 Les postes radio doivent être munis d'un clavier complet (au moins 12 touches) pour permettre la sélection des canaux. Le clavier doit également permettre l'émission de signaux double tonalité multifréquence (DTMF).
- 3.1.16 Le poids total du poste radio (avec la batterie rechargeable) ne doit pas dépasser 560 g.
- 3.1.17 Les postes radio doivent avoir un réglage haute puissance programmable d'au moins 4 W et un réglage basse puissance d'au plus 1 W.
- 3.1.18 La réponse parasite doit être de 70 dB ou mieux.
- 3.1.19 La largeur de bande des canaux doit être individuellement programmable soit large (25 kHz), soit étroite (12,5 kHz).
- 3.1.20 La distorsion audio pour les canaux à bande large et à bande étroite doit être de 3 % ou moins.

3.2 Accessoires

3.2.1 SNIC 1.1 - Antenne

L'antenne doit être :

- 3.2.1.1 caoutchoutée, courte et épaisse;
- 3.1.2.2 coupée et capuchonnée, pour utilisation entre 400 et 430 MHz.

3.2.2 SNIC 1.2 - Batterie

La batterie doit :

- 3.2.2.1 être entièrement compatible avec le poste radio portatif;
- 3.2.2.2 être au lithium-ion (Li-ion);
- 3.2.2.3 fournir une tension nominale de 7,4 V c.c.;
- 3.2.2.4 avoir une capacité minimale de 1880 mAh;
- 3.2.2.5 être entièrement compatible avec un chargeur unitaire de batterie;
- 3.2.2.6 être à sécurité intrinsèque et non incendiaire au moins selon la classe 1 et la division 2 [environnements de groupes C, D, T3C], certification figurant sur chaque radio, ou la preuve de cette certification doit être fournie au moment de la présentation de la soumission;

3.2.2.7	être homologuée CSA ou UL et être approuvée par le fabricant du poste radio pour utilisation avec celui-ci;
3.2.2.8	pouvoir alimenter le poste radio en forte puissance pendant au moins neuf (9) heures, selon un cycle d'utilisation de 5, 5, 90 (5 % de transmission, 5 % de réception et 90 % de mode attente);
3.2.2.9	avoir un poids d'au plus 300 g;
3.2.2.10	être certifiée pour fin d'utilisation avec le poste radio portatif. Si une batterie équivalente du marché des pièces de rechange est proposée, la certification de sa fabrication doit être fournie avec la soumission, incluant que son attestation de sécurité intrinsèque préserve l'intégrité du poste radio portatif et de la batterie en

3.2.3 SNIC 1.3 – Haut-parleur-microphone

tant qu'unité combinée.

Le haut-parleur-microphone doit :

3.2.3.1	être muni à l'arrière d'une pince permettant de la fixer à une barrette comme celle qui se trouve sur les vestes pare-balles de l'ASFC;
3.2.3.2	être muni d'une prise de 2,5 mm pouvant recevoir une fiche de 2,5 mm pour raccorder un écouteur monaural. (L'ASFC fournira ses propres écouteurs.) La prise de 2,5 mm doit être intégrée au haut-parleur-microphone; il ne doit pas être nécessaire d'utiliser un adaptateur;
3.2.3.3	être doté d'un bouton d'urgence (d'une couleur autre que le noir) qui peut être utilisé pour déclencher un signal d'alarme instantanée;
3.2.3.4	être muni d'une commande de volume située sur le haut-parleur-microphone lui- même;
3.2.3.5	répondre aux normes de sécurité intrinsèque pour les environnements de classe 1, division 2 [groupes C, D et T3C] (certification CSA ou UL et approbation du fabricant du poste radio pour fin d'utilisation avec le poste).

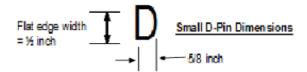
3.2.4 SNIC 1.4 – Chargeur de batterie de bureau pour poste radio portatif

Le chargeur de bureau doit :

3.2.4.1	permettre de recharger complètement la batterie en 3 heures ou moins;
3.2.4.2	comprendre des voyants indiquant qu'une recharge est en cours ou que le cycle de chargement est terminé;
3.2.4.3	pouvoir fonctionner à partir d'une prise de courant alternatif ordinaire pour l'Amérique du Nord (circuit de 15 A à 115 V c.a.);
3.2.4.4	pouvoir charger la batterie déposée du poste radio ou raccordée à celui-ci.

3.2.5 SNIC 1.5 – Étui de cuir solide et boucle de ceinture

- 3.2.5.1 L'étui en cuir doit être approuvé par le fabricant.
- 3.2.5.2 L'étui en cuir doit être un étui solide fait de cuir noir, qui loge le poste radio et la batterie de façon sûre.
- 3.2.5.3 L'étui en cuir doit laisser passer le connecteur du haut-parleur-microphone quand le poste radio se trouve dans l'étui.
- 3.2.5.4 L'étui en cuir doit être muni d'une petite broche en D qui s'accouple à une boucle de ceinturon conçue pour s'adapter à un large ceinturon de service du type de ceux que portent les policiers.
- 3.2.5.5 La boucle de ceinturon doit s'adapter à un ceinturon d'une largeur de 2,5 po.



[DEAD COPY IN FIGURE ABOVE:]

[Flat edge width = 1/2 inch:] Largeur du bord plat = 1/2 po

[Small D-Pin Dimensions:] Dim., petite broche en D

[1/2 inch:] 1/2 po

[5/8 inch:] 5/8 po

- 3.2.5.6 La boucle de ceinturon doit s'adapter à un ceinturon de service du type de ceux que portent les policiers, d'une largeur de 2,5 po;
- 3.2.5.7 L'étui doit pivoter autour de la boucle de ceinturon par l'entremise de la liaison de la broche en D.

3.3 NIC 2 – Logiciel et câble de programmation

- 3.3.1 L'entrepreneur doit fournir le logiciel de programmation des postes radio du fabricant, qui doit être compatible avec les systèmes d'exploitation Windows 7 ou 8.
- 3.3.2 L'entrepreneur doit fournir le câble d'interconnexion de programmation des postes radio du fabricant par l'entremise d'un port USB 2.0.